

**ATTESTATION D'ORIGINE DES ECORCES DE PIN MARITIME**

Vivy, le 3 juillet 2018

Je soussignée, Mme Delavaud Frédérique, représentante de la société Premier Tech GHA en qualité de Directrice Générale, certifie que les écorces de pin maritime utilisées dans la fabrication de nos supports de culture sur nos site de production de Vivy (49), Arandon (38) et Aubigne-Racan (72) sont d'origine française (essentiellement de la région des landes).

Celles-ci font partie des produits utilisables en agriculture biologique conformément au règlement CE 834/2007.

Tout autre produit que ceux cités dans l'Annexe I du Règlement CE n°889/2008 de référence n'est en aucun cas rajouté.

Aucun traitement chimique n'est appliqué sur les matières premières ni les produits finis.

Veillez croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos salutations distinguées.



DELAUUD Frédérique  
DG Premier Tech Horticulture France